

Décembre 2006

F



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-septième session

Rome (Italie), 5 - 9 mars 2007

SYNTHÈSE DU RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA RECHERCHE HALIEUTIQUE Rome (Italie), 17 - 20 octobre 2006

INTRODUCTION

1. Le Comité consultatif de la recherche halieutique (ACFR) a été établi conformément à la recommandation du Comité des pêches à sa vingtième session, et approuvé par le Conseil de la FAO à sa cent quatrième session en 1993.
2. Le Comité a pour fonctions d'étudier, pour donner des avis au Directeur général, l'élaboration et l'exécution des éléments du programme de travail de l'Organisation relatifs aux divers aspects de la recherche sur les pêches, notamment la conservation et l'aménagement des ressources halieutiques marines et continentales, l'accroissement de la productivité du poisson par la valorisation des ressources sauvages et par l'aquaculture, l'amélioration des moyens de transformation des ressources halieutiques en produits pour l'alimentation humaine, et l'étude de la dynamique des communautés de pêcheurs et des conséquences socioéconomiques des politiques gouvernementales en matière de pêche.
3. À sa sixième session, le Comité a examiné le travail réalisé par le Département des pêches (FAO), en se concentrant sur le commerce du poisson, les pêches artisanales et l'aquaculture. Il a également discuté d'un certain nombre d'activités et de travaux effectués par le Département des pêches dans des domaines tels que le renforcement des capacités humaines dans le secteur des pêches, l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, et la stratégie de communication du Département des pêches.
4. Le Comité a étudié les aspects liés à la recherche mais aussi des questions de politique générale, et il a formulé des recommandations pour préciser l'orientation à donner aux activités futures du Département.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SIXIÈME SESSION

5. Le Comité a constaté qu'une grande partie du **travail accompli par la FAO concernant le commerce** s'étendait à plusieurs domaines et il a jugé souhaitable de faire en sorte d'intégrer, dans le programme de travail de la FAO relatif aux pêches et à l'aquaculture, les activités liées au commerce et à l'utilisation du poisson avec d'autres domaines connexes, en particulier la gestion des ressources halieutiques, le développement de la production aquacole et les questions sociales telles que la sécurité alimentaire et la parité hommes-femmes et l'établissement de normes et la certification.
6. Le Comité a pris note du rôle grandissant des chaînes de distribution au détail dans l'établissement de normes pour les produits et de la prolifération, sur les produits qu'elles vendent, de labels attestant le respect des normes. Il s'est demandé quels étaient les coûts induits par ce type d'étiquetage, notamment pour les petits producteurs, et qui en tirait avantage.
7. Le Comité a recommandé de ventiler les statistiques sur le commerce pour les produits de l'aquaculture et les produits des pêches de capture. La ventilation demandée permettrait, entre autres choses, d'assurer un suivi plus efficace des effets obtenus grâce à une meilleure gestion des pêches et à l'emploi de pratiques améliorées/optimales dans les systèmes de production aquacole.
8. Sachant que la mise en place d'un programme cohérent permettant de garder une trace de l'origine des produits de la pêche aurait des retombées positives dans bien des compartiments du commerce international des produits de la pêche, tels que l'environnement, la sécurité sanitaire et la qualité des produits, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et autres, le Comité a recommandé que la FAO évalue les programmes susceptibles de convenir et qu'elle encourage largement l'adoption d'un système, au moins pour les produits faisant l'objet d'un commerce international.
9. Le Comité a souligné l'importance des partenariats noués par la FAO dans le domaine du commerce et de l'utilisation du poisson, et il a insisté sur la nécessité de continuer de travailler avec les différents secteurs (intergouvernemental, non gouvernemental et privé, y compris les petites entreprises) tout en faisant attention à ce que les partenariats instaurés soient conformes à la politique de l'Organisation, pour éviter notamment qu'un tiers ne bénéficie d'un avantage comparatif par rapport aux autres.
10. Le Comité a passé en revue toute une gamme d'**activités liées aux pêches artisanales** que la FAO avait réalisées. Ces activités avaient pour thèmes principaux: i) l'accroissement de la contribution des pêches artisanales à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire; et ii) l'évaluation interdisciplinaire et la gestion des pêches artisanales, et le rôle des pêches artisanales dans la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.
11. Le Comité a admis qu'il était nécessaire d'améliorer les instruments et la méthodologie d'évaluation des pêches artisanales, mais qu'il était préférable de faire ce travail de perfectionnement à partir d'un certain nombre d'études de cas. Le Comité a également évoqué les difficultés générales que pose l'amélioration de la gestion des pêches artisanales et il a souligné combien les études étaient importantes pour avoir une connaissance plus détaillée des réussites comme des échecs, surtout pour ce qui est de l'établissement de partenariats plus performants entre les pêcheurs et les gouvernements (cogestion).
12. Le Comité s'est félicité de la décision consistant à maintenir à l'ordre du jour des réunions du Comité des pêches un point séparé consacré aux pêches artisanales. Il a recommandé que i) le problème de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les pêches artisanales soit abordé sous le point de l'ordre de jour pour la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et que ii) l'accent porte davantage sur les pêches continentales, en particulier la dimension socioéconomique des pêches artisanales et autres aspects pertinents.

13. Le Comité a recommandé de veiller à ce que la forte visibilité dont bénéficient actuellement les pêches en eaux profondes ne vienne pas infléchir l'ordre des priorités aux dépens d'autres types de pêche, notamment les pêches artisanales dans les pays en développement qui sont bien plus importantes en termes de bien-être de la population et d'impact environnemental.

14. Le Comité a salué le **travail accompli par la FAO dans le domaine de l'aquaculture** et s'est félicité de l'insertion en temps opportun d'espèces de poissons dans le programme de travail de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les ressources génétiques étant de plus en plus importantes compte tenu des contributions qui sont les leurs à l'amélioration de la production aquacole et des menaces pesant sur la biodiversité et la conservation des ressources génétiques.

15. Le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches ayant donné la priorité au développement de l'aquaculture en Afrique, le Comité a recommandé que la FAO applique en interne une approche coordonnée (recouvrant le commerce du poisson, les politiques générales et les aspects techniques) de ses activités d'appui au développement de l'aquaculture en Afrique.

16. Le Comité a reçu des **informations à jour sur les activités du Département des pêches** dans les domaines ci-après: i) l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, ii) le renforcement des capacités humaines, iii) les suites données au Sommet mondial sur le développement durable, iv) les zones marines protégées et la pêche en eaux profondes et v) la stratégie de communication du Département des pêches. Le Comité:

- a recommandé de mettre davantage l'accent sur les informations socioéconomiques et sur l'analyse en vue d'étayer les avis sur les politiques à mener pour assurer une meilleure gestion des pêches;
- a salué les progrès réalisés dans la mise en place du Système de surveillance des ressources halieutiques, a pris note des liens avec « l'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin » et a recommandé que la FAO travaille plus activement en partenariat avec le PNUE et les autres institutions des Nations Unies associées à l'établissement dudit système;
- a recommandé que la FAO utilise le Système de surveillance des ressources halieutiques pour rassembler, de manière transparente, des informations sur les progrès réalisés sur la voie de la réalisation de l'objectif du Sommet mondial sur le développement durable consistant à reconstituer les stocks halieutiques au plus tard en 2015;
- a noté que le Département des pêches (FAO) comptait dans son Programme technique un grand nombre de projets accordant une place importante au renforcement des capacités humaines, au niveau des gouvernements comme des communautés de pêcheurs, et ce dans de nombreux pays;
- a recommandé que tous les documents de la FAO soient disponibles en version électronique, sachant que la FAO constitue une véritable mine d'informations sur les pêches;
- a noté que les documents de la FAO à numériser étaient très nombreux et qu'il faudrait établir un ordre de priorité. Le Comité a également demandé que tous les documents soient mis à disposition gratuitement;
- a reconnu la valeur des services fournis par la Bibliothèque FAO des pêches et de l'aide qu'elle apporte aux pays, aux organes régionaux et aux ONG, et il a recommandé que l'Organisation reconnaisse le rôle central des fonctions modernes de bibliothèque et d'information assurées par la Bibliothèque FAO;
- s'est déclaré préoccupé que l'attention portée à la pêche en eaux profondes relègue au second plan d'autres questions importantes;

- s'est déclaré satisfait d'avoir reçu des informations à jour sur la stratégie de communication de la FAO et le travail du Département, auquel il a recommandé d'opter pour une démarche encore plus dynamique.

17. Le Comité a discuté d'un certain nombre de **priorités pour l'avenir** qu'il examinerait à sa prochaine session et donc du programme de **travail** du Département des pêches dans l'intervalle. Ce programme recouvre:

- la mise en œuvre de la stratégie en matière de renforcement des capacités humaines;
- la mesure de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (indicateurs et normes);
- les changements climatiques et leurs connexions avec l'évolution des schémas de répartition dans les pêcheries et les objectifs du Sommet mondial sur le développement durable, notamment ceux qui ont trait à la reconstitution des stocks dans un environnement en mutation;
- la préparation aux situations d'urgence et la prévention des catastrophes, et plus particulièrement leur prise en compte dans les autres activités de la FAO;
- la prévention des maladies dans l'aquaculture et le renforcement des capacités dans le domaine de l'épidémiologie et dans d'autres disciplines pertinentes;
- la sensibilisation à l'importance des pêcheries dans la gestion intégrée des bassins versants continentaux, en particulier la remise en état des cours d'eau, des lacs et des réservoirs;
- les régimes fonciers, les droits de propriété ainsi que l'accès aux ressources et son incidence sur les pêcheries.